

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Amable tenue à la salle Simon-Lacoste de l'Hôtel de ville, le **mardi 12 février 2019** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Madame Marie-Ève Tanguay, conseillère municipale (district 1)

Monsieur Mathieu Daviault, conseiller municipal (district 2)

Monsieur Robert Gagnon, conseiller municipal (district 5) et maire suppléant

Monsieur Michel Martel, conseiller municipal (district 6)

Formant le quorum requis par la Loi, sous la présidence du maire suppléant, monsieur Robert Gagnon.

Sont également présentes :

Madame Carmen McDuff, directrice générale et secrétaire-trésorière

M^e Alexandrine Gemme, greffière et secrétaire-trésorière adjointe

Étaient absents :

Monsieur Stéphane Williams, maire

Madame Vicky Langevin, conseillère municipale (district 3)

Madame France Gosselin, conseillère municipale (district 4)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire suppléant déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

025-02-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay

APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault

et **RÉSOLU :**

D'ADOPTER, tel que présenté, l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 12 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION ET DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

026-02-19

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Martel

APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay

et **RÉSOLU :**

D'APPROUVER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

027-02-19

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ TECHNIQUE MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2019

CONSIDÉRANT le sommaire des Services techniques et des travaux publics déposé sous le numéro 18-0283;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et **RÉSOLU :**

DE DÉPOSER, tel que présenté, le procès-verbal de la réunion du Comité technique municipal du 17 janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

028-02-19

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ MUNICIPALE DU 31 JANVIER 2019

CONSIDÉRANT le sommaire des Services techniques et des travaux publics déposé sous le numéro 18-0302;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Martel
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et **RÉSOLU :**

DE DÉPOSER, tel que présenté, le procès-verbal de la réunion du Comité de prévention et de sécurité municipale du 31 janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

029-02-19

DÉPÔT - COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME EXTRAORDINAIRE DU 17 JANVIER 2019

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'urbanisme déposé sous le numéro 18-0308;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et **RÉSOLU :**

DE DÉPOSER, tel que présenté, le compte rendu de la réunion extraordinaire numéro 478 du Comité consultatif d'urbanisme du 17 janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

030-02-19

DÉPÔT - COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU 7 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'urbanisme déposé sous le numéro 18-0315;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Martel
APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
et **RÉSOLU :**

DE DÉPOSER, tel que présenté, le compte rendu de la réunion numéro 6 du Comité de planification et de développement du 7 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

031-02-19

APPROBATION - LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la trésorerie déposé sous le numéro 18-0309;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et **RÉSOLU :**

DE RATIFIER les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer qui apparaissent sur les listes jointes aux présentes;

D'AUTORISER la directrice du Service de la trésorerie à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

032-02-19

DÉPÔT - LISTE DES EMBAUCHES DU MOIS

CONSIDÉRANT qu'il y avait lieu de procéder à l'embauche d'une adjointe administrative en vue d'un remplacement d'une durée d'environ deux (2) à trois (3) mois, pour cause de convalescence d'un poste d'adjointe administrative à temps plein;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel de la direction générale déposé sous le numéro 18-0281;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Martel
et **RÉSOLU :**

Conformément à l'article 3 du Règlement 763-00-2018 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité et prévoyant les règles de suivi et de contrôle budgétaires, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des embauches du mois de janvier 2019 à la séance du conseil suivant celles-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

033-02-19

EMBAUCHE - AGENT DE COMMUNICATION - POSTE TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT le budget de l'exercice financier 2019 prévoyant l'embauche d'une ressource temporaire au Service des communications;

CONSIDÉRANT le sommaire de la direction générale déposé sous le numéro 18-0282;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Martel
et **RÉSOLU :**

D'EMBAUCHER madame Élise Girard, au poste d'agent de communication à temps partiel, à raison de 32 heures par semaine, jusqu'au 20 décembre 2019, et ce, à compter du 11 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

034-02-19

AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION COLLECTIVE DES COLS BLANCS - SECTION LOCALE 4873

CONSIDÉRANT qu'une entente de principe est intervenue récemment entre la partie patronale et syndicale, en vue de signer une convention collective, le tout d'une durée de huit (8) ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT le sommaire de la direction générale déposé sous le numéro 18-0323;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Martel
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et **RÉSOLU :**

D'AUTORISER le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, la convention collective des cols blancs intervenue entre la Municipalité de Saint-Amable et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 4873, ainsi que tout autre document pouvant être requis pour donner effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

035-02-19

ADOPTION - POLITIQUE RELATIVE À L'USAGE DE DROGUES, D'ALCOOL ET DE MÉDICAMENTS DANS LE MILIEU DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT que la Municipalité considère essentiel d'offrir à l'ensemble de son personnel un environnement de travail sain, sécuritaire et propice à l'efficacité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés;

CONSIDÉRANT que tout employé a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des tiers et des autres employés;

CONSIDÉRANT que la consommation d'alcool ou de drogues ou l'usage inadéquat de médicaments obtenus en vente libre ou sous ordonnance peut affecter le rendement d'un employé ou avoir de graves conséquences sur ses collègues, les citoyens de la Municipalité et le public en général, incluant l'image et la réputation de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite également accompagner activement tout employé éprouvant des problèmes de consommation d'alcool, de drogues ou de médicaments, notamment en le référant à des ressources spécialisées pour évaluation et, au besoin, pour le traitement et la réadaptation;

CONSIDÉRANT le sommaire de la direction générale déposé sous le numéro 18-0293;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Martel
et **RÉSOLU :**

D'ADOPTER, telle que présentée, la Politique relative à l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments dans le milieu de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

036-02-19

RENOUVELLEMENT DE MANDATS – COMITÉ DE RELANCE ÉCONOMIQUE AGRICOLE

CONSIDÉRANT la résolution 41-02-18 et l'échéance des mandats de ses membres en date du 6 février 2019;

CONSIDÉRANT le sommaire de la direction générale déposé sous le numéro 18-0279;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et **RÉSOLU :**

DE RENOUVELER le mandat des personnes suivantes à titre de membres citoyens du Comité de relance économique agricole, selon les modalités suivantes :

Nom	Échéance du mandat
Daniel Blain	12 février 2020
Philippe Gemme	
Stéphane Gemme	
Sylvain Gemme	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

037-02-19

APPUI À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE MULTISPORTS RÉGIONAL (RICMR) - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR)

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional (RICMR) a approuvé le dépôt d'une demande de subvention au programme d'aide financière intitulé *Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)*, afin de motoriser les rideaux séparateurs;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer cette demande;

CONSIDÉRANT le sommaire de la direction générale déposé sous le numéro 18-0280;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Martel
et **RÉSOLU :**

D'APPUYER le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional (RICMR), dans sa démarche de demande d'aide

financière dans le cadre du programme *Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)*, pour l'installation d'un système motorisé d'élévation des rideaux séparateurs, incluant les travaux électriques et les travaux à la structure nécessaires à son fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. COMMUNICATIONS

S/O

7. GREFFE

038-02-19

ADOPTION - RÈGLEMENT 768-00-2019 ÉTABLISSANT LE TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$

CONSIDÉRANT l'alinéa 2 de l'article 2 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 22 janvier 2019;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
et RÉSOLU :

D'ADOPTER, tel que présenté, sans modification, le Règlement 768-00-2019 établissant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

039-02-19

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 766-01-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 766-00-2019 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2019 AFIN D'AJOUTER UNE MENTION CONCERNANT LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ENREGISTRÉES (EAE) À LA TAXE POUR VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE

Le conseiller Mathieu Daviault donne avis que le Règlement 766-01-2019 modifiant le Règlement 766-00-2019 décrétant les taux de taxation et les compensations pour l'année 2019 afin d'ajouter une mention concernant les exploitations agricoles enregistrées (EAE) à la taxe pour vidange de fosse septique sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil.

Le Projet de règlement 766-01-2019 modifiant le Règlement 766-00-2019 décrétant les taux de taxation et les compensations pour l'année 2019 afin d'ajouter une mention concernant les exploitations agricoles enregistrées (EAE) à la taxe pour vidange de fosse septique est déposé séance tenante.

040-02-19

AUTORISATION DE SIGNATURE - MODIFICATION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (RISAVR) SUITE AUX DEMANDES D'ADHÉSION DES VILLES DE CONTRECOEUR ET D'OTTERBURN PARK ET DE LA MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

CONSIDÉRANT la résolution 165-06-18;

CONSIDÉRANT les résolutions des Villes de Contrecoeur (numéro 2018-12-471) et d'Otterburn Park (numéro 2018-12-389) ainsi que de la Municipalité de Verchères (numéro 285-2018) manifestant leur désir d'adhérer à la nouvelle Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR);

CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale constituant la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu devra être modifiée afin de les inclure;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Martel
et **RÉSOLU :**

D'APPROUVER la résolution de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR) portant le numéro 8, votée lors de sa première assemblée tenue le 21 décembre 2018, laquelle confirme l'adhésion des Villes de Contrecoeur et d'Otterburn Park ainsi que de la Municipalité de Verchères à la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR);

D'ADMETTRE les villes de Contrecoeur et d'Otterburn Park et la Municipalité de Verchères à siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe ou, en son absence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le document intitulé *Entente intermunicipale modifiant l'entente constituant la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu* ainsi que tous les documents requis pour y donner effet, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

041-02-19

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE CESSION CONDITIONNELLE - RUE ÉMILE

CONSIDÉRANT que la rue Émile est une voie de circulation utilisée à des

fins publiques depuis plus de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT l'acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères sous le numéro 13 339 401;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de corriger les titres de propriété de la rue Émile afin qu'ils concordent avec les marques d'occupation;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du greffe déposé sous le numéro 18-0327;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Martel
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et **RÉSOLU :**

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe ou, en son absence, la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, le document intitulé *Entente de cession conditionnelle - rue Émile*, ainsi que tout autre document nécessaire à cette cession, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

042-02-19

AUTORISATIONS – VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES – 23 AVRIL 2019

CONSIDÉRANT les articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., c. C-27.1);

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du greffe déposé sous le numéro 18-0288;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Martel
et **RÉSOLU :**

D'AUTORISER la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes situés sur le territoire de la Municipalité, s'il y a lieu, le 23 avril 2019 aux bureaux de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la greffière et secrétaire-trésorière adjointe, à acquérir, en l'absence d'enchérisseur, les immeubles précités lors de cette vente, conformément à l'article 1038 du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

043-02-19

ADHÉSION ET AUTORISATION - REGROUPEMENT RÉGIONAL D'ACHAT D'ENVELOPPES ET DE PAPIER RECYCLÉS – APPELS D'OFFRES PAR INVITATIONS

CONSIDÉRANT la résolution 2019-01-021 de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du greffe déposé sous le numéro 18-0328;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay

APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et **RÉSOLU :**

D'ADHÉRER au regroupement régional d'achat d'enveloppes et de papier recyclés pour la période du 14 mai 2019 au 13 mai 2020;

D'AUTORISER la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville à procéder à des appels d'offres par invitations à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

044-02-19 **MODIFICATIONS - RÉOLUTION 020-01-19 - CONTRAT RP-19-01-TP**

CONSIDÉRANT la résolution 020-01-19 concernant l'adjudication du contrat RP-19-01-TP;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du greffe déposé sous le numéro 18-0305;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Martel
et **RÉSOLU :**

DE MODIFIER la résolution 020-01-19 de façon à remplacer le nom du soumissionnaire retenu, soit *Groupe Rive-Sud, Nissan Brossard* par *RIVE-SUD N DE BROSSARD INC.*;

D'AJOUTER le passage suivant à la toute fin de la résolution 020-01-19:

DE PAYER cette somme à même le fonds de roulement sur une période de trois (3) ans, en trois (3) versements égaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

045-02-19 **APPROBATION – LISTE DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS POUR L'ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT la liste de destruction de documents générée en date du 4 février 2019 par l'archiviste de la MRC de Marguerite-d'Youville;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du greffe déposé sous le numéro 18-0300;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et **RÉSOLU :**

D'APPROUVER la liste de destruction de documents pour l'année 2018, telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SERVICE DES INCENDIES

046-02-19 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET 2 DU PROGRAMME OFFERT PAR L'AGENCE MUNICIPALE DE FINANCEMENT ET DE**

DÉVELOPPEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service incendie déposé sous le numéro 18-0287;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Martel
APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
et RÉSOLU :

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule;

DE S'ENGAGER à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, qui totalisent 24 000 \$ et de confirmer que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

DE CONFIRMER le regroupement avec la Ville de Sainte-Julie pour le volet 2 et demander l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

D'AUTORISER le directeur du Service incendie, monsieur Sylvain St-Pierre ou, en son absence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Carmen McDuff, à signer le formulaire de demande d'aide financière, volet 2, du programme offert par l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec et à attester que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SERVICE DES LOISIRS CULTURELS

047-02-19

RENOUVELLEMENT DE MANDATS - COMITÉ CULTUREL

CONSIDÉRANT la résolution 50-02-18 et l'échéance des mandats de ses membres en date du 6 février 2019;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs culturels déposé sous le numéro 18-0290;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Martel

et RÉSOLU :

DE RENOUELER le mandat des personnes suivantes à titre de membres citoyens du Comité culturel, selon les modalités suivantes :

Nom	Échéance du mandat
Claude Pelland	12 février 2020
Anne-Marie Coutu	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SERVICE DES LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES

048-02-19

NOMINATIONS - COMITÉ DE LA POLITIQUE FAMILIALE

CONSIDÉRANT la résolution 24-01-18 et l'échéance des mandats de ses membres en date du 16 janvier 2019;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs récréatifs et communautaires déposé sous le numéro 18-0296;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Martel
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et RÉSOLU :

DE NOMMER les personnes suivantes à titre de membres du Comité de la politique familiale de la Municipalité pour une période d'un (1) an à compter de l'adoption de la présente résolution:

Nom	Échéance du mandat
Isabelle Boudreau <i>membre représentant le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS)</i>	12 février 2020
Jacques Boulva <i>membre citoyen, catégorie aînés de 65 ans et plus</i>	
Sylvain Montpetit <i>membre citoyen, catégorie 45 à 64 ans</i>	
Jolaine L'Archevêque <i>membre citoyenne, catégorie 25 à 44 ans</i>	
Isabelle Dupuis <i>membre représentant les organismes communautaires</i>	
Vacant <i>membre citoyen, catégorie 12 à 24 ans</i>	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

049-02-19

AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE PERMIS D'ÉVÉNEMENT SPÉCIAL – FERMETURE SPORADIQUE DE LA RUE PRINCIPALE – TRIATHLON 2019 - MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT la tenue de la 8^e édition du Triathlon de Saint-Amable le 26 mai 2019;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs récréatifs et communautaires déposé sous le numéro 18-0319;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
et **RÉSOLU :**

D'AUTORISER la directrice du Service des loisirs récréatifs et communautaires, madame Stéphanie Lacoste, ou, en son absence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Carmen McDuff, à remplir, à signer et à transmettre, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, une demande de permis d'événement spécial auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ainsi que tout autre document requis pour autoriser la fermeture sporadique à la circulation de la rue Principale à la hauteur de la rue Daniel et de la rue Hervé, le 26 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SERVICES TECHNIQUES ET DES TRAVAUX PUBLICS

050-02-19

AUTORISATION DE DÉPENSES ADDITIONNELLES - CONTRAT APP-18-003-TP CONCERNANT LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE MAZOUT N^o 2, DE MAZOUT COLORÉ ET DE DIESEL CLAIR

CONSIDÉRANT la résolution 78-03-18 concernant l'adjudication du contrat APP-18-003-TP pour la fourniture et la livraison de mazout no 2, de mazout coloré et de diesel clair pour une période d'une (1) année avec deux (2) années d'option à l'entreprise Corporation de pétroles Parkland;

CONSIDÉRANT que les quantités nécessaires pour la saison 2018-2019 ont été sous-évaluées et que les basses températures ont forcé l'utilisation d'une plus grande quantité que prévue;

CONSIDÉRANT que la Municipalité prévoit que les quantités prévues pour la saison 2019-2020 seront également insuffisantes et pour cette raison, désire revoir son estimé au moyen d'un nouvel appel d'offres public;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne désire pas se prévaloir des deux (2) années d'option prévues à l'article 3 de la section C du Cahier des clauses administratives particulières du contrat;

CONSIDÉRANT le sommaire des Services techniques et des travaux publics déposé sous le numéro 18-0277;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
et **RÉSOLU :**

D'AUTORISER, dans le cadre du contrat APP-18-003-TP, le paiement d'une somme additionnelle de 28 432 \$, toutes taxes comprises, à Corporation de pétroles Parkland, portant la valeur du contrat pour la saison 2018-2019 à 75 997,27 \$, toutes taxes comprises.

D'IMPUTER ces dépenses aux postes budgétaires 02-130-00-522, 02-220-00-522, 02-320-00-631, 02-320-00-632, 02-320-01-632, 02-413-00-631 et 02-701-20-632.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

051-02-19

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT 850953398
CONCERNANT LES TRAVAUX D'ENTRETIEN D'ÉTÉ DE LA RUE
PRINCIPALE - MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ
DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services techniques et des travaux publics déposé sous le numéro 18-0285;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Martel
et RÉSOLU :

D'AUTORISER le directeur des Services techniques et des travaux publics, monsieur Patrick Lelièvre, ou, en son absence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Carmen McDuff, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, le contrat 850953398 avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, pour une durée d'une (1) année, pour un montant de 8 656,11 \$, toutes taxes comprises, et à y effectuer toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. FINANCES ET TRÉSORERIE

052-02-19

**AFFECTATION DU COÛT DES TRAVAUX DE REVITALISATION DU
PARC ALBINI-GEMME AU FONDS RÉSERVÉ DE PARCS ET DE
TERRAINS DE JEUX**

CONSIDÉRANT la résolution 393-12-18;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la trésorerie déposé sous le numéro 18-0298;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
et RÉSOLU :

DE CONFIRMER l'affectation des coûts du projet de revitalisation du parc Albini-Gemme au montant de 137 893,48 \$ au fonds réservé de parcs et terrains de jeux;

D'AFFECTER le montant obtenu de la subvention du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) au fonds réservé de parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. URBANISME

053-02-19

**RENOUVELLEMENT DE MANDATS – COMITÉ DE PLANIFICATION ET
DÉVELOPPEMENT**

CONSIDÉRANT les résolutions 42-02-18 et 123-05-18 et l'échéance des mandats de ses membres en date du 6 février 2019;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'urbanisme déposé sous le numéro 18-0306;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Martel

et RÉSOLU :

DE RENOUELER le mandat des personnes suivantes à titre de membres citoyens du Comité de planification et de développement, selon les modalités suivantes :

Nom	Échéance du mandat
Robin Gemme	12 février 2020
Martin Gemme	
Dany Charbonneau	
Josée Bissonnette	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

054-02-19

DÉSIGNATION ET DEMANDE D'OFFICIALISATION D'UN TOPONYME – PLACE LE RÉMI – COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que l'accès à cette allée de circulation privée se fera par l'entremise de la rue Rémi;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'urbanisme déposé sous le numéro 18-0310;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et RÉSOLU :

DE DÉSIGNER « Place Le Rémi » l'allée de circulation privée du projet intégré Le Rémi, situé sur le lot 5 978 187 du Cadastre du Québec, accessible par la rue Rémi, telle qu'elle est montrée sur le plan mentionné ci-dessous;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution, accompagnée d'un plan de localisation, à la Commission de toponymie du Québec, à des fins d'officialisation du toponyme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

055-02-19

CONFIRMATION D'ABSENCE DE CONTAMINATION - LOT 5 976 523 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Municipalité est propriétaire du lot numéro 5 976 523 du Cadastre du Québec depuis le 27 avril 2010;

CONSIDÉRANT l'évaluation environnementale de phase II effectuée le 16 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que ce lot est un terrain vacant sur lequel aucune activité n'a été pratiquée depuis le 16 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec exige une confirmation d'absence de contamination pour permettre l'avancement du projet de résidences pour aînés qui sera réalisé sur ce lot;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'urbanisme déposé sous le numéro 18-0322;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay

et RÉSOLU :

DE CONFIRMER à la Société d'habitation du Québec l'absence de contamination sur le lot 5 976 523 du Cadastre du Québec, aucune activité ayant pu compromettre la qualité du sol n'ayant été pratiquée sur ce terrain depuis l'évaluation environnementale de phase II réalisée le 16 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. COURRIER REÇU

- Municipalité régionale de comté de Marguerite D'Youville – Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre
- Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu – Résolution 19-01-27475 – Fédération canadienne des municipalités (FCM) – Recyclage et réutilisation des plastiques – Appui
- Ville de Repentigny – Résolution CE 714-18-12-18 – Fédération canadienne des municipalités (FCM) – Recyclage et réutilisation des plastiques – Appui
- Ville de Dorval – Résolution CM1812 488 – Fédération canadienne des municipalités (FCM) – Recyclage et réutilisation des plastiques – Appui
- Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu – Résolution 19-01-27474 – Appui à la communauté métropolitaine de Montréal – Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique
- Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil – Résolution 19-38 – Autorisation de signature de l'entente modifiant l'entente constituant la Régie Intermunicipale des Services animalier de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR)
- Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil – Résolution 19-40 – Appui à la communauté métropolitaine de Montréal – Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique
- Ville de Longueuil – Résolution CO-190129-3.1 – Fédération canadienne des municipalités (FCM) – Recyclage et réutilisation des plastiques – Appui

15. POINTS D'INFORMATION ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire suppléant annonce le début de la période de questions.

1.	Un résident demande des précisions sur les sujets suivants : <ul style="list-style-type: none">• le taux annuel d'augmentation salariale des cols blancs négocié au terme de la convention collective dont il est question au point 5.3;• sur les taux du droit de mutation applicables aux transferts en général et plus spécifiquement à celui applicable aux transferts dont il est question au point 7.1;• sur le nombre de permis émis versus le montant perçu par
----	---

	<p>la Municipalité en 2019, présenté par le conseiller Michel Martel lors des points d'information;</p> <p>Messieurs le maire suppléant et le conseiller Michel Martel ainsi que madame la directrice générale lui fournissent les renseignements demandés.</p>
2.	<p>Un résident demande des précisions sur les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les dépenses additionnelles dont il est question au point 11.1; • l'abolition de la taxation sur la consommation d'eau; • sur le montant reçu du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'entretien d'été sur la rue Principale, dont il est question au point 11.2 versus le montant alloué aux travaux de revitalisation du parc Albini-Gemme dont il est question au point 12.1; <p>De plus, il se dit insatisfait du déneigement sur la rue du Souvenir et se plaint qu'elle est glacée.</p> <p>Il ajoute que le système téléphonique de la Municipalité est défectueux et qu'il est incapable de laisser un message sur la boîte vocale du directeur des Services techniques et des travaux publics.</p> <p>Finalement, il estime que l'abolition de la taxe sur la consommation d'eau aura des répercussions sur la consommation d'eau des citoyens et qu'il y aura de l'abus.</p> <p>Messieurs le maire suppléant et les conseillers Mathieu Daviault et Michel Martel ainsi que mesdames la directrice générale et la conseillère Marie-Ève Tanguay lui fournissent les renseignements demandés.</p> <p>Monsieur le maire suppléant ajoute que ses commentaires sont pris en compte quant au déneigement mais que les conditions météorologiques compliquent le travail des déneigeurs. Ce dernier précise également, quant aux compteurs d'eau, que la décision avait été prise en tenant compte que la technologie était devenue désuète et que les équipements n'étaient plus fiables. Il mentionne que la population sera toujours sensibilisée à consommer l'eau potable de façon responsable.</p>
3.	<p>Un résident s'informe quant à la hausse des évaluations municipales et mentionne que toutes ses propriétés ont augmenté.</p> <p>Monsieur le maire suppléant lui mentionne que certaines propriétés ont diminué de valeur et que le rôle d'évaluation est dressé par une firme indépendante de la Municipalité.</p>

056-02-19

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 20 h 19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**M. Robert Gagnon, maire
suppléant**

**M^e Alexandrine Gemme,
greffière et secrétaire-trésorière
adjointe**

Je, Robert Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.